

Compte-rendu de Pierre Gasser, président de la commission « Kyudojos nationaux »

Ce que nous vous présentons aujourd'hui est un travail d'une équipe désignée par le comité directeur de la FFKT et formée par Patrick Philippe, Philippe Gonin, Claude Luzet, Régine Graduel (observatrice) et moi-même.

Le projet de construction d'un Kyudo public à Noisiel a été initié depuis de longues années par Claude Luzet et la Mairie de Noisiel. Notre commission pense qu'il est maintenant arrivé à maturité, et que sa réalisation ne dépend plus que de la décision de cette assemblée générale. Le travail de la commission a essentiellement consisté à chercher une solution financièrement supportable tout en gardant l'esprit d'un dojo traditionnel.

Grâce à nos relations privilégiées avec le maire de Noisiel et ses adjoints (l'adjoint au maire, l'architecte municipal, le responsable des sports et le responsable du centre de tennis) nous avons obtenu de la mairie d'avoir à disposition gratuitement, pendant 25 ans, un terrain (qui sera viabilisé à ses frais) idéalement placé dans un complexe culturel historique (monument classé - ancienne usine de chocolat du 19ème) et sportif. La mairie s'engage aussi à entretenir et garder le terrain et l'équipement, et à couvrir l'essentiel des factures de fonctionnement (en particulier eau, électricité).

Avec les autorités de Noisiel, nous avons aussi obtenu la possibilité d'utiliser les installations sanitaires du centre de tennis. Cette solution permet une économie importante sur l'investissement initial nécessaire.

La situation géographique du dojo permet de s'y rendre très aisément depuis le centre de Paris. Le RER partant de la gare de Lyon vous emmène à Lognes en 20 minutes et il faut 10 minutes à pied jusqu'au dojo. En voiture, le parking est aisé à proximité immédiate du dojo. Pour des manifestations nationales (stage, takai national), les possibilités de restauration et d'hébergement peuvent s'organiser facilement.

Pour des grands événements nationaux ou même internationaux, la commune de Noisiel met à disposition le grand tennis couvert dont les dimensions sont de 35 m par 35m. Cette surface permet d'installer deux shajos. Le matériel pour les stages (azushi, etc.) serait stocké dans le dojo, ce qui constitue une économie non négligeable pour la fédération.

J'ai été informé qu'en préalable à la décision de l'Assemblée Générale de la FFKT, l'Assemblée Générale de la Ligue Ile de France de Kyudo Traditionnel (LIFKT, plus de 200 membres, soit 179 votants – adhérents à la FFKT depuis plus d'un an) et celle de l'Association de Kyudo du Val Maubuée (AKVM) ont formellement approuvé par un vote ce projet et son plan de financement, ainsi le montant de leurs propres contributions financières, respectivement de 67.800 € et de 51.900 € (voir document joint pour les détails).

En conclusion, ce projet présente une opportunité rare de créer à moindre frais un dojo utilisable 360 jours par an, de 09h00 à 22h00, et donnerait une image de la vitalité et de la solidarité de notre fédération qui serait capable de se doter d'un premier dojo en pleine propriété.

Comme vous le savez, je pratique à Genève, dans un dojo que Charles Stämpfli a créé, dans le même contexte qu'à Noisiel. Ce dojo de 5 cibles a été construit il y a 15 ans et ne regroupait à l'époque qu'une dizaine de pratiquants qui ont mis forcément la main dans la pâte pour réaliser cet endroit de tir idyllique. Nous avons beaucoup puisé dans cette réalisation pour concevoir le dojo de Noisiel.

En conséquence, au nom de la commission que je représente et du comité directeur de la FFKT, je sou mets la résolution suivante au vote de l'assemblée générale.

Vous trouverez en pièce jointe une description détaillée du projet que nous vous demandons de soutenir, et du plan de financement que propose notre commission.

Projet de résolution :

Contribution FFKT au financement de la construction du Kyudojo National de Noisiel

« La FFKT s'engage à contribuer au financement du Kyudojo National de Noisiel :

1. En prêtant pour 5 ans, sans intérêt, la somme de 50.000 euros sur sa réserve de trésorerie
2. En se portant garantie pour un prêt bancaire d'une somme de 50.000 euros
3. En augmentant la cotisation fédérale individuelle d'un montant de 20 €, montant qui sera destiné dans un premier temps à contribuer pendant 5 ans au remboursement des emprunts contractés pour la construction. Au-delà de ces 5 ans, cette cotisation de solidarité individuelle de 20 € sera maintenue pour constituer un fonds pour la création d'autres dojos fédéraux en France.»